

Trousse du programme de validation Mentorat, capital et continuité (MC²) – automne 2023

Table des matières :

- I. Aperçu du programme de validation Capital MC²
- II. Dates importantes
- III. Investissement du CABHI
- IV. Thèmes d'innovation
- V. Processus de candidature
- VI. Admissibilité au programme
- VII. Critères d'évaluation
- VIII. Autres règles et obligations
- IX. Ressources

Soumettez votre demande liée au programme de validation Capital MC² [ici](#)

1. Aperçu du programme de validation Capital MC²

Faites une demande dès maintenant pour recevoir un investissement du CABHI allant jusqu'à 300 000 \$ CA pour soutenir la validation.

Les entreprises peuvent également avoir accès à d'autres possibilités d'investissement par l'entremise de la communauté des investisseurs du CABHI.

Le **programme Mentorat, capital et continuité (MC²)** du Centre d'innovation canadien sur la santé du cerveau et le vieillissement (CABHI), en partenariat avec la Banque Nationale, offre un fonds d'investissement unique en son genre destiné à soutenir la croissance des entreprises en démarrage de technologie de la santé et de technologie financière. Dans le portefeuille MC², le **programme de validation MC²** offre du financement et du soutien pour les activités de validation, ainsi qu'un accès aux commentaires des utilisateurs finaux au moyen de la plateforme LEAP du CABHI et du réseau d'innovation.

Classé au deuxième rang des investisseurs les plus actifs au Canada selon le volume de transactions du premier trimestre de 2023, le CABHI a recueilli et entendu les commentaires de la communauté des entreprises en démarrage au cours des trois dernières années. Conscient que les solutions à un stade précoce nécessitent un soutien pour la validation scientifique dans un contexte réel, et compte tenu des leçons tirées des programmes de validation précédents, le CABHI a pris en considération les commentaires reçus pour mettre en place le programme de **validation MC²**. Ce programme vise à soutenir la croissance des entreprises en démarrage canadiennes de technologies du vieillissement qui disposent d'une solution pour améliorer la vie des adultes vieillissants et qui ont besoin de services de validation (dans un laboratoire ou dans un contexte réel), avec un financement particulier et un soutien pour atteindre leur prochain point d'inflexion.

De plus, les entreprises qui reçoivent un investissement pourront accéder aux [services d'accélération](#) offerts par le CABHI pour les aider à valider leur technologie. Les services de validation comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- **Des services d'experts-conseils personnalisés** : Fonds supplémentaires vous permettant de financer (jusqu'à concurrence de 5 000 \$) les services d'experts-conseils externes nécessaires pour faire progresser votre projet de validation. L'équipe de validation MC² de CABHI vous mettra en contact avec des experts de notre réseau pour vous aider à effectuer une planification stratégique approfondie dans des domaines comme le remboursement, la recherche, la réglementation, le

système de gestion de la qualité, la propriété intellectuelle, les ventes et la stratégie de croissance.

- ***Des agents de clinique et de recherche*** : Issus du réseau de CABHI, des experts comprenant des scientifiques, des chercheurs et des cliniciens peuvent encadrer et conseiller l'entreprise au chapitre de la recherche et de la validation des essais cliniques, et peuvent aider à trouver un chercheur principal, au besoin.
- ***Du conseil en sciences et en recherche*** : Le Kunin-Lunenfeld Centre for Applied Research and Evaluation (KL-CARE) de Baycrest fournira des services de conseil (jusqu'à concurrence de 10 000 \$) à des projets pour faire en sorte que les études de validation soient menées de manière valable sur le plan scientifique et qu'elles puissent aboutir à des chances optimales d'adoption, de diffusion et de mise à l'échelle. Les services comprennent un appui à la conception de l'étude et des conseils sur le plan scientifique et de l'analyse.
- ***Du soutien à la mobilisation des connaissances*** : L'équipe de mobilisation des connaissances de CABHI appuiera la diffusion des résultats du projet de validation. Le soutien peut porter sur l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des connaissances et des ressources pertinentes (documents d'une page, brochures, infographies).
- ***Des stages et placements coopératifs à l'appui des activités de validation*** : Accès à un financement permettant de subventionner un stagiaire à hauteur de 25 % environ, offert exclusivement aux entreprises du portefeuille du CABHI. (Remarque : la subvention peut atteindre 100 % avec l'effet de levier de Biotalent ou d'autres sources de financement semblables.)
- ***Le réseau d'innovation*** : Il s'agit d'un écosystème englobant plus de 100 organismes de prestation de soins de santé et chefs de file du système de santé au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale, qui peuvent aider les entreprises à valider leur projet dans un contexte réel.
- ***La validation auprès des clients et des utilisateurs finaux*** : La mise à l'essai des solutions auprès des utilisateurs finaux et la prospection de clients par l'entremise de la plateforme LEAP, notre communauté nationale et internationale diversifiée de personnes âgées, de soignants, de fournisseurs de soins de santé et de décideurs qui aident les entreprises à perfectionner et à commercialiser leurs solutions afin de stimuler la validation et l'adoption par les utilisateurs finaux.

Services d'accélération supplémentaires offerts à toutes les entreprises du portefeuille pour aider à accélérer les jalons opérationnels :

- ***Divers avantages (p. ex. sur le plan juridique, réglementaire et du financement)*** offerts par nos partenaires du réseau d'innovation qui aident les entreprises à croître et à prendre de l'expansion.
- ***Un encadrement et du mentorat*** par la [communauté des mentors](#) de CABHI, un groupe de plus de 100 spécialistes comprenant notamment des cliniciens, des utilisateurs finaux, des entrepreneurs, des partenaires de l'industrie, des experts des affaires juridiques et réglementaires, de chefs de file dans le domaine du marketing et des ventes, des décideurs organisationnels, des chercheurs et des investisseurs en capital de risque.

- **Des canaux de distribution des clients** par l'entremise du [réseau d'innovation](#) du CABHI, un groupe de plus de 100 organisations de prestation de soins et du secteur qui sont soutenues et mises à contribution pour tester, adopter et acquérir des innovations.

Pourquoi le CABHI?

Depuis sa création, le CABHI aide les entreprises à acquérir des clients, à accroître leurs revenus, à élargir les bassins de ventes, à se constituer en société dans de nouveaux domaines de compétence provinciale et territoriale et à obtenir des investissements d'exploitation (y compris des capitaux de démarrage ou de série A et des obligations non garanties). À ce jour, les innovateurs et les entreprises du CABHI ont obtenu plus de 525 millions de dollars canadiens en investissements d'exploitation, et plus de 50 % des entreprises du CABHI ont reçu du financement complémentaire.

Voici quelques entreprises ayant bénéficié de l'aide du CABHI :

- le fournisseur de physiothérapie numérique **Sword Health**, qui a récemment obtenu le statut Unicorn ([valeur de 2 milliards de dollars](#));
- la plateforme de soins virtuels **Akira Health**, acquise par TELUS Santé;
- la société de technologie de neurosanté **BrainFx**, acquise par Highmark Innovations, Inc.
- Consultez le reste de notre portefeuille d'investissements [ici](#).

II. Dates importantes

Ouverture des candidatures au programme	1 ^{er} août 2023
Date limite de présentation des demandes	15 septembre 2023
Avis aux candidats présélectionnés	29 septembre 2023
Processus de diligence raisonnable <ul style="list-style-type: none"> • Examen de la salle des données • Séances de diligence raisonnable 	Du 2 au 31 octobre 2023 Du 16 au 27 octobre 2023
Avis aux candidats sélectionnés	15 novembre 2023

Date limite de signature des contrats	15 décembre 2023
Début du programme	1 ^{er} janvier 2023

III. Investissement du CABHI

Chaque entreprise sélectionnée peut recevoir un investissement du CABHI pouvant aller jusqu'à 300 000 \$ CA au moyen d'un accord SAFE après injection de capitaux (dans certains cas, une entente de prêt de capital de risque sans garantie avec redevances est disponible; voir les détails ci-dessous) en vue de lui permettre d'atteindre un ou plusieurs jalons de validation sur une période de 12 mois.

L'investissement du CABHI sera versé en tranches en fonction des jalons particuliers de validation de l'entreprise. En tant qu'accélérateur de solutions convivial pour les nouvelles entreprises, le CABHI offre à la fois des prêts de capital de risque sans garantie et des actions convertibles à des conditions plus favorables. Nous croyons que les nouvelles entreprises doivent être adéquatement encouragées tout en demeurant concurrentielles au sein de l'écosystème mondial. Le CABHI travaillera avec chaque entreprise pour choisir l'option de financement appropriée du point de vue du flux de trésorerie ou de la table de capitalisation.

Accord avec prise de participation :

- Admissibilité : toutes les entreprises
- Financement : jusqu'à 300 000 \$ CA (investissement)
- Instrument : Accord modifié SAFE après injection de capitaux
- Plafond de valorisation : Selon le stade de l'entreprise, le plafond de valorisation standard du CABHI se situe approximativement à 6,8 millions de dollars canadiens (5 millions de dollars américains). Pour les entreprises qui ont déjà effectué une ronde de financement à valorisation négociée ou qui ont des titres convertibles en circulation dont le plafond de valorisation est supérieur à 5 millions de dollars américains, nous travaillerons avec vous pour définir un plafond approprié en fonction de votre stade actuel.
- Escompte : 20 %
- Droits au prorata : Oui

Prêt de capital de risque sans garantie avec redevances :

- Admissibilité : un revenu initial est requis
- Financement : jusqu'à 300 000 \$ CA (principal)
- Rendement : principal plus un rendement de 20 %
 - Par exemple, si le CABHI investit 150 000 \$, il reçoit 180 000 \$ lorsque la redevance vient à échéance.

- Paiement : 5 % du revenu brut sont versés au CABHI chaque trimestre. Pour les entreprises établies, nous travaillerons avec vous pour définir un plafond approprié en fonction de vos revenus actuels.
- Redevance : dès la date de début
- Échéance : 3 ans après la date de début
 - Si la redevance n'est pas remboursée pendant la durée de l'entente, un versement forfaitaire et final sera effectué à l'échéance de la redevance.
 - Par exemple, si le CABHI investit 150 000 \$ et que le revenu brut cumulatif sur trois ans est de 1 million de dollars, un paiement unique de 130 000 \$ est effectué à l'échéance de la redevance.

Chacune des ententes de prêt de capital de risque sans garantie avec redevances du CABHI comprend des bons de souscription. **Cela nous permet de réduire le coût de votre financement et de vous donner accès à des capitaux complémentaires.** Les conditions générales du bon sont les suivantes :

- Bon : équivalent à 10 % de l'investissement de CABHI (jusqu'à 150 000 \$ CA)
- Expiration du bon : 10 ans
- Prix du bon : en fonction du cours actuel de l'action établi durant la ronde de financement à valorisation négociée auprès des institutions. Si une entreprise n'a pas effectué une ronde de financement à valorisation négociée, le prix du bon de souscription sera établi au prix par action au prochain financement admissible.
- Actions émises : actions ordinaires
 - Par exemple, si le CABHI investit 150 000 \$, le CABHI se réserve le droit, mais non l'obligation, d'investir un montant supplémentaire de 15 000 \$ au prix du bon, sur une période de 10 ans.

Remarques relatives au co-investissement :

De plus, les entreprises auront l'occasion d'exprimer leur souhait d'obtenir un co-investissement auprès d'un des partenaires financiers du CABHI. Celles-ci seront alors soumises aux mêmes modalités négociées par le CABHI.

IV. Thèmes d'innovation

Le CABHI appuie les innovations qui visent à relever les défis associés au vieillissement. Voici des exemples de défis que le CABHI cherche à relever :

1. Vieillesse à domicile
2. Santé financière et mieux-être (thème des sociétés de technologies financières)
3. Soutien aux soignants

4. Coordination des soins et navigation au sein du système
5. Santé cognitive et mentale

Pour en savoir plus sur les thèmes liés à l'innovation du CABHI, veuillez [cliquer ici](#).

V. Processus d'investissement

1. **Candidatures en ligne** : Les demandes sont soumises en ligne, puis examinées et évaluées par le comité d'examen du CABHI. Les entreprises présélectionnées sont invitées à participer au processus de diligence raisonnable et d'examen de l'investissement.
2. **Diligence raisonnable et examen de l'investissement** : Les entreprises présélectionnées à l'issue du processus de demande en ligne offriront au CABHI un accès à leur salle de données et participeront à une journée de diligence raisonnable. Cela permettra de déterminer si elles sont admissibles à un investissement pouvant aller jusqu'à 300 000 \$ CA.
3. **Sélection et contrat** : Au terme du processus de diligence raisonnable, le CABHI informera les entreprises choisies et procédera à la signature des contrats pour leurs prêts de capital de risque sans garantie ou des accords SAFE après injection de capitaux avant le début du programme de validation MC² en janvier 2024.

VI. Admissibilité au programme

- L'entreprise qui présente une demande doit être constituée sous le régime des lois provinciales ou fédérales et doit proposer une solution dans le domaine du vieillissement et de la santé du cerveau ou une solution de technologie de la santé et de technologie financière dont l'application permet d'améliorer la vie des personnes âgées.
Remarque : Si vous avez des questions au sujet de l'admissibilité au programme de votre entreprise ou de la façon de la constituer au Canada sous le régime des lois provinciales ou fédérales, veuillez vous adresser à Jesse Mastrangelo par courriel à jmastrangelo@cabhi.com.
- Les solutions doivent clairement porter sur au moins l'un des cinq [thèmes d'innovation du CABHI](#).
- Le produit ou la solution doivent être prêts pour la validation.
- Les fonds du CABHI doivent être utilisés pour aider l'entreprise à franchir une étape importante de validation, notamment :

- Validation clinique ou scientifique de la solution (y compris la validation du processus).
 - Validation auprès du client et des utilisateurs finaux : Effectuer des études de prospection de clients et mener des études pour démontrer ou améliorer le produit ou les services pour faire en sorte qu'ils répondent aux besoins et aux attentes des utilisateurs finaux.
 - Validation du produit : Évaluer et vérifier la qualité, l'innocuité, l'efficacité et/ou le rendement du produit ou des services.
 - Validation de marché : Évaluer et mettre à l'essai la viabilité du produit ou des services dans un nouveau marché cible.
 - Valider l'incidence de la solution sur le plan économique, social et/ou sanitaire
- La solution peut être exploitée librement (c.-à-d. qu'elle ne présente aucun risque de violation potentielle).
 - L'entreprise qui présente la demande doit utiliser l'investissement du CABHI conformément aux Directives relatives aux dépenses admissibles du CABHI.

VII. Critères d'évaluation

Toutes les demandes seront évaluées en fonction des critères suivants :

1. **Expérience de l'entreprise et de l'équipe (30 %)** : Pourquoi vos employés et vous-même êtes-vous particulièrement qualifiés pour résoudre ce problème ou travailler sur cette solution? Quels sont vos antécédents en matière de réussite? Qui d'autre vous aide à réussir?
2. **Qualité de la solution (30 %)** : Pourquoi avez-vous choisi cette idée? Comment savez-vous qu'il existe un besoin pour votre solution? Quelle norme de soins ou quelles solutions vos clients utilisent-ils actuellement pour régler ce problème? Quels sont les avantages de votre solution par rapport aux normes, produits et pratiques existants?
3. **Débouchés et potentiel de croissance (20 %)** : Quelle est la taille actuelle du marché et quelle sera-t-elle dans 5 à 10 ans? Pourquoi avez-vous accordé la priorité à ce marché? Quel est votre modèle d'affaires ou de service, et comment cela vous permettra-t-il d'attirer des clients? Comment faites-vous de l'argent?
4. **Concurrence/traction (20 %)** : Quels sont les obstacles qui entravent l'adoption de votre solution? Qui sont vos principaux concurrents, tant sur le plan des catégories de produits que des entreprises? Pourquoi seriez-vous gagnant?

VIII. Autres règles et obligations

1. Le CABHI n'obtiendra aucun droit sur la propriété intellectuelle associée au franchissement d'un jalon relatif à l'exploitation ou à la validation, mais il pourra en diffuser les résultats.
2. Le CABHI se réserve le droit de choisir des demandes lui permettant de conserver un portefeuille équilibré, ce qui comprend, sans s'y limiter, la répartition des entreprises dans l'ensemble de ses thèmes d'innovation, la diversité des nouvelles entreprises et le type de contrat d'investissement.
3. Le CABHI peut mettre fin aux négociations ou inviter une autre entreprise à entamer des négociations si un contrat n'est pas signé dans un délai raisonnable (qui sera déterminé exclusivement par le CABHI).
4. Le CABHI se réserve le droit de refuser toute demande et de modifier ou d'annuler cette proposition d'innovation en tout temps, sans encourir de responsabilité.

IX. Ressources

Les ressources suivantes sont également affichées sur la [page du programme](#) du site Web du CABHI en format PDF téléchargeable :

- Directives relatives aux dépenses admissibles
- Entente de prêt de capital de risque sans garantie avec redevances
- Entente relative aux bons de souscription
- Accord modifié SAFE après injection de capitaux
- Version française de la présente trousse de programme

**Soumettez votre demande liée au programme de validation
Capital MC² [ici](#)**

Pour toutes autres questions, veuillez communiquer avec

**Jesse Mastrangelo, Bureau de l'innovation, CABHI, à
jmastrangelo@cabhi.com**

Le CABHI se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'une ou l'autre des modalités de ce programme à tout moment, sans assumer quelque responsabilité que ce soit. Le CABHI se réserve le droit de refuser les demandes présentées dans le cadre de ses programmes. La décision finale quant à l'admissibilité des demandes incombe uniquement au CABHI, et ce, en fonction des fonds disponibles.